

**Communiqué de presse n° 86 du 19 octobre 2009**  
Déclaration d'Anousheh Karvar, secrétaire nationale

## Sécurité publique **Au secours, Edvige revient !**

**Le gouvernement vient de ressusciter le fichier Edvige sous une forme déguisée.** Ce week-end, il a publié deux décrets pour créer deux fichiers. L'un est relatif à la prévention des atteintes à la sécurité publique, l'autre aux enquêtes administratives liées à la sécurité publique.

La notion juridiquement floue de « sécurité publique » est toujours à l'œuvre. Le recueil de données sur la base de « l'origine géographique » des personnes est un artifice sémantique destiné à remplacer le terme « origine ethnique », vivement contesté par la CFDT dans le décret précédent.

Les aspects fâcheux du décret Edvige, comme le fichage des activités syndicales, sont maintenus par le biais d'un article qui autorise des dérogations à la loi informatique et libertés. Il en est de même pour le fichage des mineurs dès l'âge de 13 ans.

En se saisissant des événements regrettables de Poitiers pour légiférer dans l'urgence, le gouvernement fait fausse route et rompt avec ses engagements politiques. Le projet de loi encadrant la création des fichiers proposé par les députés reste dans les tiroirs de l'Assemblée nationale. Le débat parlementaire promis n'aura donc pas lieu.

La CFDT étudiera, avec les organisations associées au recours contre le premier projet de décret Edvige, les moyens d'obtenir ce débat pour un véritable encadrement de la finalité, des conditions et des moyens de contrôle du fichage.

Tél  
01 42 03 80 12

fax  
01 53 72 85 71  
atdepresse@cfdt.fr

Contact :  
**Isabelle Perrin**  
Responsable des  
relations presse

Damien Cerqueus  
Attaché de presse

Isabelle Poret  
Assistante